

Que dans l'espace d'une lieuë , il y ait six de ces Moulins placés dans des points fixes. 3. Que le cable qui se replie sur l'essieu , soit en même-tems déplié par une corde que le Moulin supérieur tirera. 4. Que les aïles ou vanes des Moulins opposent 48. pieds de superficie au courant : & afin que les Bateaux en présentent moins , il diminuë la longueur de leurs prouës ; mais il augmente la longueur de leurs flancs.

Or pour refuter ce projet , je dis 1. que les points fixes où l'on met les Moulins , sont trop éloignés , parce qu'il faudra des cables de cinq cens toises , dont la manœuvre sera impossible. On en peut juger par les cables ordinaires , qui n'ayant que cent toises de longueur , se manient avec tant de peine , lorsqu'ils s'embarassent dans le tirage. Or un cable de 500. toises s'embarassera sans cesse , à cause des frequens détours des Rivieres. Il faudra donc toujours plusieurs hommes sur les deux bords pour le dégager : mais ce cable de 500. toises sera-t-il aisément débarassé ? Non assurément ; parce que par son poids seul il résistera à plusieurs personnes , qu'il sera toujours tendu par le mouvement continuel des vanes. En effet dans le remonrage ordinaire des Bateaux , lorsque le cable s'accroche à quelque chose , on arrête tout-à coup les animaux qui tirent : alors le cable qui n'est plus rendu , se laisse manier : ce qui est impossible en se servant des Moulins.

2. Mr. Duquet ne levera point cet obstacle en rapprochant les Moulins ; non seulement parce qu'on multiplie trop les frais ; mais encore parce qu'on embarasse le cours des Rivieres , qui dans les secheresses , ne laissent en plusieurs endroits qu'un passage pour les Bateaux chargés. Cependant si de 300. en 300. toises , il y avoit un Moulin au mi-  
lieu